



Conseil général

**Extrait**  
**Du procès-verbal de la séance ordinaire**  
**Du Conseil général de Pailly**  
**Point 6 de l'ordre du jour**  
**Du 30 novembre 2021**

**Présidence : Monsieur Cédric Perrin**

.....

Réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2021, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur le préavis no 1 - **Plan du redimensionnement des zones à bâtir d'habitation et mixtes du Plan d'affectation communal**. La Municipalité demande au Conseil général :

- Vu le présent préavis
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

La Municipalité demande un amendement et demande de rajouter :

- **Attendu que les oppositions ont été valablement levées au point 7 du préavis.**

Dans son rapport, la Commission ad hoc recommande au Conseil :

- D'adopter le plan du redimensionnement des zones à bâtir d'habitation et mixtes du plan d'affectation communal
- D'adopter les modifications du Règlement général sur les constructions et l'aménagement du territoire du 16 août 1995
- D'adopter les réponses de la Municipalité aux opposants
- D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'approbation cantonale de ce dossier.

Au vote, le Conseil :

- Au point 7.1 du préavis, **accepte de lever l'opposition, avec 2 abstentions**
- Au point 7.4 du préavis, **accepte de lever l'opposition à l'unanimité**
- Au point 7.6 du préavis, **accepte de lever l'opposition, avec 2 abstentions**

A noter que :

- Aux points 7.2 et 7.3 du préavis, le vote n'est pas nécessaire car les oppositions ont déjà été levées par les opposants
- Au point 7.5 du préavis, les opposants ont retiré leur opposition

Enfin, **le Conseil accepte le préavis no 1, avec 1 avis contraire.**

Ainsi délibéré en séance, le 30 novembre 2021.

Le président :

  
Cédric Perrin



La secrétaire :

  
Crystelle Echenard